

ASSEMBLEE GENERALE DU 4 DECEMBRE 2023
PROPOSITION DE DELIBERATION 14-2023
PROGRAMME DE FINANCEMENT 2024 PLAN D'AMBITION

La Chambre d'Agriculture de Haute-Corse réunie en **session budgétaire mixte présentiel-distanciel** à Vescovato ce 4 décembre 2023, sous la présidence de M. Joseph Colombani.

Ont participé au vote :

La Chambre d'agriculture de Haute-Corse,

DELIBERANT conformément aux dispositions législatives et réglementaires, conformément aux articles D511-54- D511-54-1, D511-55, D511-56 du code rural et de la pêche maritime.

CONSTATANT que les conditions de quorum sont réunies,

CONSIDERANT les appels à projet du Conseil Exécutif de Corse et de France Agrimer (projet collectif pour le développement des filières de production, projets innovants),

CONSIDERANT les attentes et besoins exprimés par les filières et le rôle majeur de l'établissement dans la maîtrise d'œuvre, l'accompagnement, le suivi et la cohérence des actions de développement, la diffusion des connaissances techniques et scientifiques,

CONSIDERANT la réponse de la chambre d'agriculture de la Haute Corse à l'appel à projet plan d'ambition auprès de la Région et de France AGRIMER, concernant le Plan d'Ambition pour la période 2021 2025

CONSIDERANT les retours du plan d'ambition concernant l'éligibilité et le financement des actions retenues

CONSIDERANT que ces actions ont été inscrites pour un montant prévisionnel de **1 254 861.€** inscrit au **Budget Initial 2024, avec 192 154 € inscrites en autres subventions et 1 062 707 € inscrites en subventions d'état,**

CONSIDERANT que ces subventions sont nécessaires pour la réalisation des actions sur le plan technique et financier par les services de la Chambre d'agriculture, considérant que ce montant n'est pas limitatif, la mise en œuvre de certaines actions pouvant nécessiter la demande de financement complémentaire,

DECIDE de mener toutes les actions de développement, prévues dans le cadre du plan d'ambition corse et inscrites au Budget Initial 2024 de l'établissement au cours de **l'année 2024,**

DECIDE de solliciter pour **l'année 2024** un soutien financier auprès de l'ODARC et de FranceAgriMer à hauteur minimum de **1 254 861.€ dans le cadre du plan d'ambition**

LA DELIBERATION 14-2023 EST :

Le Président

Joseph COLOMBANI

Siège Social

Route du stade
Lieu-dit PETRAOLO
20215 VESCOVATO
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 49

Corte

7 Rue Colonel Feracci
20250 CORTE
Tel : 04 95 35 15 89
Fax : 04 95 36 35 93

Monticello

Mairie de Monticello
20220 Monticello
Tel : 04 95 60 10 89

Ghisonaccia

Maison des Services publics
20240 GHISONACCIA
Tel : 04 95 56 02 95
Fax : 04 95 56 29 46